

Discrétion et secret professionnel à l'épreuve du quotidien

Description

Les intervenants à domicile ont accès de par leur fonction à de multiples informations personnelles et intimes des usagers.

Compte tenu de la nature de leurs tâches et de la durée relativement longue de leurs interventions, ils pénètrent souvent au plus profond du mode de vie de l'utilisateur, de son histoire de vie, de ses conflits familiaux.

Le domicile réunit donc sur un même lieu la notion d'espace de travail (pour l'intervenant à domicile) et d'espace privé et intime (pour la personne aidée).

L'intervenant à domicile doit donc y adopter une stricte neutralité et garantir à l'utilisateur une discrétion absolue sur ce qu'il connaît de son intimité.

Si la discrétion permet de gagner la confiance des usagers et des familles aidées, pour autant, les intervenants sont conduits à communiquer avec les intervenants sociaux à la base de la demande d'aide et doivent être en mesure de ne communiquer que les informations nécessaires à l'accompagnement.

Prérequis

Avoir à traiter des informations personnelles dans le cadre de ses fonctions

Objectifs

- Connaître les obligations en matière de discrétion et de secret professionnel dans l'aide à domicile et prendre conscience des risques en cas de non respect.
- Connaître les obligations en matière de signalement des situations de maltraitance
- Circonscrire la notion de partage d'informations à caractère personnel en situation professionnelle

Compétences visées :

- A l'issue de la formation, le stagiaire se sera approprié les pratiques justes de la confidentialité et du secret professionnel en matière de partage d'informations.

Contenu

- Les différentes catégories de discrétion professionnelle (vis à vis des usagers/employeur/collègues/soi-même)
- L'obligation de loyauté envers l'employeur
- Définition du secret professionnel par mission
- Connaître les textes de bases en matière de discrétion professionnelle et secret professionnel

- Partager des informations à caractère personnel : une nécessité pour les intervenants à domicile afin d'agir de manière coordonnée et adaptée
- Le partage d'informations à caractère personnel : la délimitation de ce qui est strictement nécessaire à l'intervention
- L'obligation de signalement des situations de maltraitance
- Les risques personnels liés au non respect des obligations (disciplinaire/judiciaire)

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Analyse de situations proposées par les participants, échanges
- Document de synthèse remis aux participants

Évaluation de la formation

La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas

Durée : 1 jour

Intervenants : Experte / Ancienne directrice du réseau UNA

Publics : Intervenants des structures d'aide à domicile (aide à domicile, auxiliaire de vie, TISF...), Responsable de secteur

Date des formations

- Nous contacter pour les dates